



Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance..... 35
Pouvoirs..... 08
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FEVRIER 2018**

DF

N°2018-02-03 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - BUDGET PRIMITIF 2018

Le jeudi 08 Février 2018 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 janvier 2018.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN
Gérard PRUDHOMME
Serge MANTEL
Martine DURIEUX-ARNAUD
Roselyne BORDES
Arnold VOILLEMEN
Kaïssa BOUDJEMAÏ
Olivier MICONNET
Annick MONIER
Salem AIDOUÏ
Nicole LELLOUCHE
Philippe ARNAUD

Jean-Sébastien ROUCHET
Sonia BELARBI
Marie-Thérèse LE BLEGUET
Marie-Madeleine COLLET
Gérard LANTERI
Didier LAFARGUE
Corinne CARCREFF
Eric NANTI
Ghislaine NEBIE
Donni MILOÏ
Meriem BEN NASER
Nathan HADDAD

François DIONNET
Véronique PREUX
Jean-Marie MARCZAK
Georges GUILBERT
Françoise BITATSI-
TRACHET
Jean-François MAGNIEN
Laurence HODE
Magali DAUBA
Armen PAPAÏAN
Serge LE BOZEC
Sébastien CONSTANT

Pouvoirs :

Lucie LE COZ à Martine
DURIEUX-ARNAUD
Laurent PIRON à
Ghislaine NEBIE
Grégory FICCA à
Olivier MICONNET

Cédric LE COZ à
Philippe ARNAUD
Regaya FERJANI à
Salem AIDOUÏ
Aurélië MANTEL à
Serge MANTEL

Josiane GEOFFROY à
Marie-Madeleine COLLET
Bernadette PIRON-
RENAULT à Armen
PAPAÏAN

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Monsieur ROUCHET a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.1612-1 et L. 2311-1 et 5,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu le rapport d'orientations budgétaires et celui sur le présent BP 2018,

Vu l'avis de la 1^{ère} commission permanente en date du 31 janvier 2018,

Considérant le débat d'orientations budgétaires en date du 14 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 33 voix pour :

Pierre-Yves MARTIN
Gérard PRUDHOMME
Serge MANTEL +
Aurélie MANTEL
Martine DURIEUX-ARNAUD
+ Lucie LE COZ
Roselyne BORDES
Arnold VOILLEMEN
Kaïssa BOUDJEMAI
Olivier MICONNET +
Grégory FICCA

Annick MONIER
Salem AIDOUDI +
Regaya FERJANI
Nicole LELLOUCHE
Philippe ARNAUD +
Cédric LE COZ
Sonia BELARBI
Marie-Thérèse LE BLEGUET
Marie-Madeleine COLLET +
Josiane GEOFFROY
Gérard LANTERI

Didier LAFARGUE
Corinne CARCREFF
Eric NANTI
Ghislaine NEBIE +
Laurent PIRON
Donni MILOTI
Meriem BEN NASER
Nathan HADDAD
François DIONNET
Véronique PREUX
Jean-Marie MARCZAK

- 08 voix contre :

Georges GUILBERT
Françoise BITATSI-
TRACHET
Laurence HODE

Magali DAUBA
Armen PAPAZIAN +
Bernadette PIRON-
RENAULT

Serge LE BOZEC
Sébastien CONSTANT

Article 1 : D'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 2018 arrêté à l'équilibre global de 77.426.000 € réparti par section de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement	BP 2018
011 -charges générales	10 165 800.00 €
012- charges de personnel (consolidées gestion déchets)	37 682 000.00 €
65 - autres charges courantes	3 410 400.00 €
66 - intérêt de la dette	975 000.00 €
67 - dépenses exceptionnelles	92 800.00 €
014- atténuation de produits	5 757 000.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	58 083 000.00 €
Dotations aux amortissements	2 400 000.00 €

Reprise du résultat du Compte 002 (déficit)	- €
sous-total dépenses de fonctionnement	60 483 000.00 €
Virement complémentaire à la section d'investissement (023)	1 993 000.00 €
Dépenses totales de fonctionnement	62 476 000.00 €

BP 2018	Recettes de fonctionnement
5 857 000.00 €	013 + 70 + 75 Atténuation de charges + Produits des services + autres
44 989 000.00 €	73 - Produits fiscaux
11 179 000.00 €	74 - Dotations & subventions
1 000.00 €	77 - Produits exceptionnels
62 026 000.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement
- €	002- Reprise du résultat fonctionnement non affecté
450 000.00 €	042 - Amortissement charges transférées au résultat
62 476 000.00 €	Recettes totales de fonctionnement

Pour la section d'investissement celle-ci se présente de la manière suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Investissement	BP 2018
Comptes 20-204-21-23 et tiers Programme d'équipements	12 000 000.00 €
Dette en capital compte 16	2 400 000.00 €
dépenses d'investissement réelles	14 400 000.00 €
042 - Amortissement charges transférées au résultat	450 000.00 €
041 - opérations patrimoniales	100 000.00 €
Total dépenses d'investissement	14 950 000.00 €
Déficit d'investissement reporté (001)	
Total section d'investissement dépenses	14 950 000.00 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT	
BP 2018	Investissement
3 067 000.00 €	recettes réelles d'investissement Comptes 10 et 13
3 140 000.00 €	produits des cessions C 024
6 207 000.00 €	total des recettes réelles d'investissement
4 250 000.00 €	Programme d'emprunts
10 457 000.00 €	Recettes réelles d'investissement
2 400 000.00 €	Dotations aux amortissements

100 000.00 €	041 - opérations patrimoniales
- €	Excédent d'investissement capitalisé (1068)
- €	Affectation du résultat au C 1068
1 993 000.00 €	Virement complémentaire à la section d'investissement (023)
14 950 000.00 €	Total section d'investissement recettes

- Article 2 : Arrête le montant du compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées » à la somme de 666.000 €.
- Article 3 : Décide d'attribuer au Centre communal d'action sociale et au budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas les subventions suivantes inscrites au budget primitif 2017 :
- Centre Communal d'Action Sociale : 860.000,00 €
 - Budget annexe du foyer- résidence Jean Lebas : 166.000,00 €
- Article 4 : Etablit provisoirement le fonds de compensation des charges territoriales à 346 000,00 €.
- Article 5 : Arrête à 32 951.000 € le montant prévisionnel du produit fiscal attendu des trois taxes directes locales (« taxes ménages » et produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires).
- Article 6 : Arrête à 4.250.000,00 € le montant d'emprunts nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement prévues au cours de l'exercice 2017.
- Article 7 : Autorise Monsieur le Maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés au financement des investissements et à signer les actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 Février 2018.

M. Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20180208-2018-02-03-DE
Date de télétransmission : 14/02/2018
Date de réception préfecture : 14/02/2018